



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 5 février 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs du greffier d'une municipalité;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le texte de la résolution CA19 09 0324 consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville tenue le 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur qui apparaît de façon évidente à la résolution CA19 09 0324 consignée au procès-verbal susdit est corrigée de la façon suivante :

En remplaçant l'article« 192 » par l'article« 314 ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 5 février 2020.

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement

Dossier 1194039021



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 décembre 2019 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet et maire suppléant d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice

ABSENCE :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice – performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire suppléant d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation sommaire du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le conseiller Jérôme Normand fait la présentation sommaire du Plan local de déplacements de l'arrondissement.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire suppléant d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Monsieur Jérôme Normand :
- Présentation détaillée du plan local de déplacements
 - Modulation du tarif des vignettes (SRRR) selon la cylindrée des moteurs à compter du 1^{er} janvier 2020
 - Budget participatif – fin du vote – annonce des projets gagnants en janvier 2020
 - Nouveauté – parution du bulletin de l'arrondissement pour la période hivernale dans le Journal des Voisins
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Souligne la présence d'un enseignant et d'étudiants du programme de formation Contremaître en infrastructures urbaines du Cégep de Saint-Laurent
 - Présentation des six nouveaux membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville
 - Retour sur le festival sportif et remerciements aux employés
 - Fête de Noël du Club de bocce l'Acadie
 - Fête de Noël des employés de l'arrondissement et remerciements
- Madame Effie Giannou :
- Retour sur l'exposition photo Grandir dans Bordeaux-Cartierville

- Félicitations à la Guignolée de La Corbeille Bordeaux-Cartierville
- Heure d'ouverture de la patinoire Bleu Blanc Bouge
- Chantier Laurentien/Lachapelle – pause hivernale jusqu'au printemps 2020
- Horaire du temps des Fêtes des collectes de recyclage, ordures ménagères et résidus alimentaires
- Invitation à donner aux organismes communautaires Cartier Émilie et La Corbeille Bordeaux-Cartierville
- Commémoration à la mémoire des victimes de la tragédie de Polytechnique

- Madame Nathalie Goulet :
- Retour sur les réalisations 2019
 - Remerciements au personnel du cabinet des élus et employés de l'arrondissement
 - Retour sur le Festival sportif de l'arrondissement et remerciements aux bénévoles
 - Réouverture de la bibliothèque d'Ahuntsic le 20 décembre 2019
 - Bonification des heures d'ouverture des bibliothèques d'Ahuntsic et de Cartierville
 - Activité *Noël autour du monde*
 - Invitation à profiter des patinoires de l'arrondissement
 - Bulletin de l'arrondissement dans le Journal des Voisins et sur le site Internet de l'arrondissement
 - Achats de Noël dans les commerces locaux
 - Magasin partage du Service de Nutrition et d'Action Communautaire (S.N.A.C)

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 24, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

NOM DU CITOYEN	SUJETS ABORDÉS
Richard Fahey	- Permis de déneigement.
Martin Huot	- Suivi de requête – excès de vitesse sur la rue Henri-Gauthier. - Suivi de requête – déneigement.
Rosaria Valente	- Permis de déneigement.
Vincenza Biello	- Permis de déneigement.
Susan Bissonnette	- Permis de déneigement.
Lorraine Allaire	- Aînés et Plan local de déplacements. - Modulation du tarif des vignettes (SRRR) selon la cylindrée des moteurs – mesures discriminatoires.
Raymond Labbé	- Suivi – étapes des travaux au parc Lefebvre.
Gilles Larocque	- Endettement et historique de la dette. - Utilité de la taxe relative aux investissements et information concernant cette taxe.

- Frédéric Bataille - État des pistes cyclables (réseau blanc) et déneigement.
- Étendue du réseau blanc pour l'hiver 2019-2020.
- Lech Leskiewicz - Amoncellement de déchets dans le district de Bordeaux-Cartierville.
- Déneigement de passerelles, l'une derrière l'église Transfiguration Of Our Lord et l'autre à côté de l'école Alice-Parizeau.
- Marie-Ève Lachapelle - Intersections problématiques pour les piétons : la rue Fleury et Grande-Allée ainsi que les rues Meilleur et Sauvé.
- Mélanie Busby - Réflexion sur l'électrification des transports.

Cette période de questions prend fin à 20 h 23.

10.05

CA19 09 0287

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2019, en y ajoutant les points suivants :

- 40.15 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la conversion, à des fins de résidence pour personnes âgées, d'une partie de l'immeuble portant le numéro 505, avenue du Mont-Cassin - Lot 1 487 152 du cadastre du Québec - Zone 1264 (1194039021).
- 51.03 Procéder à la nomination de trois membres élus du conseil d'arrondissement à titre de président, de vice-président et de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans (1194039024).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 09 0288

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 11 et 14 novembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 11 et 14 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 09 0289

Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1198408004

CA19 09 0290

Accorder un contrat de gré à gré à Distribution GFS Canada inc. (digues temporaires Citadel), pour l'achat et la livraison de matériel à utiliser lors d'inondations, pour une somme maximale de 79 092,15 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Distribution GFS Canada inc. (digues temporaires Citadel) pour la fourniture et la livraison de matériel à utiliser lors d'inondations;
2. d'autoriser une dépense totale de 79 092,15 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1195320003

CA19 09 0291

Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat, pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 64 393,44 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'accessibilité aux installations sportives :

LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	44 390,73 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	20 003,27 \$
TOTAL :	64 393,44 \$

2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 64 393,44 \$, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193060045

CA19 09 0292

Approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 270 000 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement;
2. d'autoriser à cette fin une dépense annuelle de 90 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022, pour une somme totale 270 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1195320002

CA19 09 0293

Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2020 / Autoriser une dépense totale de 178 985,14 \$ incluant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert pour la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2020, pour une somme de 99 685,14 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 79 300 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense totale de 178 985,14 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
4. de mandater la Division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1195027001

CA19 09 0294

Approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont -Saint-Louis, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2019, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs / Autoriser une dépense totale approximative de 674 328,38 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont -Saint-Louis pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2019, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs, pour un loyer total de 674 328,38 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1193060042

CA19 09 0295

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 076 \$, à différents organismes, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes loisirs, camp s de jour, sports et jeunesse / Approuver des projets de conventions à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 700 076 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Loisirs	Camps de jour	Jeunesse	Sports	Total
SERVICE DES LOISIRS DE STE-ODILE	26 501 \$	34 504 \$			61 005 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	86 430 \$	33 720 \$			120 150 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	23 221 \$	13 073 \$			36 294 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	13 795 \$	5 936 \$			19 731 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	20 870 \$	19 723 \$			40 593 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	59 435 \$	17 381 \$			76 816 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	76 136 \$	23 512 \$	52 345 \$		151 993 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	22 454 \$				22 454 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE			66 494 \$		66 494 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC			26 260 \$		26 260 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC		6 460 \$	49 040 \$		55 500 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD (CAPN)				22 786 \$	22 786 \$
Total	328 842 \$	154 309 \$	194 139 \$	22 786 \$	700 076 \$

2. d'approuver les douze projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1193060038

CA19 09 0296

Accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1193060040

CA19 09 0297

Accorder un soutien financier additionnel de 5 000 \$ à S.I.D.A.C. La Promenade Fleury dans le cadre de leur convention en vigueur / Approuver un projet d'addenda à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 5 000 \$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury, pour l'année 2019, dans le cadre de leur convention en vigueur (réf. CA19 09 0164);
2. d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1191388003

CA19 09 0298

Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la période se terminant le 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1193060043

CA19 09 0299

Modifier la résolution CA19 09 0250 en remplaçant la date de l'offre de services du 22 février 2019 par le 24 octobre 2019 et ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels de gré à gré à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE modifier la résolution CA19 09 0250 en remplaçant la date du 22 février 2019 par le 24 octobre 2019 et ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels de gré à gré à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1198408003

CA19 09 0300

Modifier la résolution CA19 09 0249 afin d'approuver un projet de convention de services professionnels à intervenir avec la firme Stantec Experts-conseils Itée (résolution CM18 0644 / entente-cadre 1279040).

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE modifier la résolution CA19 09 0249 afin d'approuver un projet de convention de services professionnels à intervenir avec la firme Stantec Experts-conseils Itée (résolution CM18 0644 / entente-cadre 1279040).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1198408002

CA19 09 0301

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757011

CA19 09 0302

Affecter un montant de 72 000 \$ provenant de la réserve développement de l'arrondissement pour la poursuite de la réalisation du projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'affecter un montant de 72 000 \$ provenant de la réserve développement pour la poursuite de la réalisation du projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1191616007

CA19 09 0303

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre selon les budgets prévus à l'exercice 2020 et autoriser à cette fin une dépense de 7 636 400 \$.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des commandes de biens et de services prévus dans les ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement, selon les budgets prévus à l'exercice 2020;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 7 636 400 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1193757010

CA19 09 0304

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non -objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un projet d'agrandissement du centre de transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM) situé sur le lot 4 122 349 du cadastre du Québec - 55, rue Legendre Est - Zone 1351.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non -objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un projet d'agrandissement du centre de transport Legendre de la Société de transport de Montréal (55, rue Legendre Est) situé sur le 4 122 349 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1194039019

CA19 09 0305

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de sentier multifonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic dans le cadre de son plan de transport.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de sentier multifonctionnel et cyclable dans le parc Ahuntsic, et ce, dans le cadre de son plan de transport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1196074002

CA19 09 0306

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 031 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2020.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 031 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2020 :

CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)	1 297 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	3 637 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)	2 812 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	1 508 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	1 594 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION	4 673 \$
CLUB DE TENNIS DE TABLE PRESTIGE DE MONTRÉAL	1 301 \$

CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL	4 373 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	1 648 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	791 \$
LE CLUB GYMnix INC.	2 366 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL	744 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)	952 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS	2 115 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA	1 806 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »	825 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	1 738 \$
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE (RAP JEUNESSE) (JEUX DE LA RUE)	3 091 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	761 \$
TOTAL :	38 031 \$

D'imputer la dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1193060041

CA19 09 0307

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 3 750 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 3 750 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE	250 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	1 500 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	2 000 \$
TOTAL	3 750 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1193060044

CA19 09 0308

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic -Cartierville pour l'année 2020.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic -Cartierville pour l'année 2020, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1194212002

CA19 09 0309

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux de transformation du bâtiment portant le numéro 9309, boulevard Gouin Ouest (référence permis 3000537317-16) - Lot 1 901 347 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001577854 - Secteur significatif DD - Parcours Gouin.

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ne sont pas conformes au permis 3000537317 -16 délivré en 2016;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés sont d'une qualité moindre à ceux mentionnés aux documents joints au permis;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements du mur situé à la limite ouest de la propriété ne sont pas conformes au Code national du bâtiment en vigueur (matériaux incombustibles);

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux a été réalisée à l'extérieur de la limite ouest de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être corrigés conformément au permis 3000537317-16;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux de transformation du bâtiment portant le numéro 9309, boulevard Gouin Ouest (référence permis 3000537317-16), érigé sur le lot 1 901 347 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur les photos jointes au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1194197002

CA19 09 0310

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'autorisation d'élargir une entrée charretière pour le bâtiment portant les numéros 9070 à 9074, rue Tolhurst - Lot 1 488 724 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001660035.

CONSIDÉRANT QUE la largeur totale de 12,5 mètres de l'entrée de stationnement projetée combinée à celle du voisin constituerait une aire pavée très large qui appauvrirait l'apparence paysagère de la rue en enlevant une importante surface gazonnée;

CONSIDÉRANT QUE les deux entrées de stationnement sur le terrain ne sont pas au même niveau, ce qui occasionnerait un risque de chute accidentelle ou encore la déviation de trajectoire d'un véhicule, à moins qu'un garde-corps ne soit ajouté;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une nouvelle aire de stationnement sacrifierait la possibilité de planter un arbre entre cette entrée et celle du voisin; il y avait d'ailleurs, jusqu'à récemment, un arbre à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'abattage de cet arbre, nécessaire à l'implantation du projet, a été fait sans permis;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une nouvelle entrée de stationnement sacrifierait l'espace utilisable pour entasser la neige dans un secteur où le nombre d'entrées de stationnement complique déjà la gestion de la neige;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du stationnement aurait un impact négatif significatif sur le taux de verdissement de la propriété;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274), l'autorisation d'élargir une entrée charretière pour le bâtiment portant les numéros 9070 à 9074, rue Tolhurst, érigé sur le lot 1 488 724 du cadastre du Québec, tel que montré au plan numéroté LA-19-1001 préparé par Les architectes Joly Baygin le 19 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197747015

CA19 09 0311

Acquérir de gré à gré le lot 6 331 931 du cadastre du Québec (lot projeté) situé sur le côté sud de la rue Sauvé Ouest à l'ouest du boulevard de l'Acadie dans le but d'élargir la rue Sauvé Ouest.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'acquérir de gré à gré le lot 6 331 931 du cadastre du Québec (lot projeté), compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro 2192720012, situé sur le côté sud de la rue Sauvé Ouest à l'ouest du boulevard de l'Acadie dans le but d'élargir la rue Sauvé Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1192720003

CA19 09 0312

Acquérir de gré à gré le lot 6 331 929 du cadastre du Québec (lot projeté) situé sur le côté sud de la rue Sauvé Ouest à l'ouest du boulevard de l'Acadie dans le but d'élargir la rue Sauvé Ouest.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'acquérir de gré à gré le lot 6 331 929 du cadastre du Québec (lot projeté), compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro 2192720011, situé sur le côté sud de la rue Sauvé Ouest à l'ouest du boulevard de l'Acadie dans le but d'élargir la rue Sauvé Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1192720002

CA19 09 0313

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'aménagement de trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 5600 à 5610, rue De Salaberry - Lot 1 434 896 du cadastre du Québec - Zone 1078.

CONSIDÉRANT la demande écrite du requérant, lue lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2019, visant l'ajout au projet d'une dérogation à l'article 443 (superficie maximale d'affichage dans une zone de la famille habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville (01-274);

CONSIDÉRANT QUE l'article 443 dudit règlement limiterait fortement les possibilités d'affichage pour les nouveaux locaux commerciaux;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie H 5-6), 196 (superficie de plancher maximale occupée par un usage spécifique de la catégorie C.2) et 443 (superficie maximale d'une enseigne dans une zone où seule est autorisée la catégorie de la famille habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 434 896 du cadastre du Québec et portant les numéros 5600 à 5610, rue De Salaberry, l'autorisation d'aménager trois locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'immeuble, aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur des locaux doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- la superficie maximale d'affichage par établissement est celle qui est applicable à la catégorie de la famille C.2.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéro A-1, préparé par Prosper P Simon, architecte, daté du 9 septembre 2019 et estampillé par la Direction du territoire le 9 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194039015

CA19 09 0314

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement et la conversion aux fins d'habitation de l'immeuble portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban - Lot 1 485 963 du cadastre du Québec - Zone 1209.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteur maximale en étages et en mètres), 21.1 et 87.2 (dépassements au toit), 40.1 (taux d'implantation minimal), 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5), 571 et 572 (localisation d'une aire de stationnement), 579 (largeur maximale d'une voie d'accès à une aire de stationnement), 579.1 (angle d'une voie d'accès en plongée par rapport à une voie publique), 597 (plantation linéaire le long d'une aire de stationnement en bordure d'une voie publique), 597.1 (ombrage d'une aire de stationnement de 5 unités et plus) et 606 (passage piétonnier traversant une aire de stationnement entre une entrée de bâtiment et un trottoir) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 485 963 du cadastre du Québec et portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban, l'autorisation d'agrandir l'immeuble et le convertir aux fins d'habitation, aux conditions suivantes :

- l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- l'abattage d'arbres et les plantations prévues doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'agrandissement numérotés A01, A20, A24, A30, A31, A32 et A33 préparés par David Smith, architecte, datés du 19 juillet 2019 et du 8 octobre 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 9 octobre 2019.

Plan d'aménagement paysager numéroté AP-01, préparé par BC2, daté du 23 août 2019 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 9 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194039018

CA19 09 0315

Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (RCA19 09003).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1191388006

CA19 09 0316

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (RCA19 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1191388007

CA19 09 0317

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation (RCA19 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1191388008

CA19 09 0318

Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2020 (RCA19 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1193247001

CA19 09 0319

Adopter, avec changement, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, avec changement, le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (RCA19 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1193247002

CA19 09 0320

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 2 213 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - P.T.I. 2020 - 2021 - 2022.

Avis est donné par le maire suppléant Jérôme Normand qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 2 213 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

40.13A 1191616009

CA19 09 0321

Prendre acte du dépôt d'un projet de règlement autorisant un emprunt de 2 213 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - P.T.I. 2020 - 2021 - 2022.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt d'un projet de règlement autorisant un emprunt de 2 213 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13B 1191616009

CA19 09 0322

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial (RCA05 09007).

Avis est donné par le maire suppléant Jérôme Normand qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007).

40.14A 1191388011

CA19 09 0323

Prendre acte du dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007.)

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14B 1191388011

CA19 09 0324

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la conversion, à des fins de résidence pour personnes âgées, d'une partie de l'immeuble portant le numéro 505, avenue du Mont-Cassin - Lot 1 487 152 du cadastre du Québec - Zone 1264

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet
et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 192 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5(1)), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 505, avenue du Mont-Cassin et identifié comme étant le lot 1 487 152 du cadastre du Québec, l'autorisation d'aménager une résidence pour personnes âgées aux conditions suivantes :

- la résidence pour personnes âgées devra occuper uniquement la partie presbytère de l'immeuble;
- aucune modification extérieure au bâtiment ne devra être effectuée sans avoir fait l'objet d'une approbation en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1194039021

CA19 09 0325

Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2020.

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1194212004

CA19 09 0326

Approuver la nomination de six membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la nomination de six membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1193060039

CA19 09 0327

Procéder à la nomination de trois membres élus du conseil d'arrondissement à titre de président, de vice-président et de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE nommer le conseiller Jérôme Normand à titre de président, le conseiller Hadrien Parizeau à titre de vice-président et la mairesse Emilie Thuillier à titre de membre suppléante au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans, et ce, rétroactivement au 1^{er} décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1194039024

CA19 09 0328

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 octobre 2019.

Il est proposé par le conseiller Jérôme Normand

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863009

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 décembre 2019 est levée à 20 h 36.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement
